

# Séance du mercredi 25 janvier 2017

---

L'An deux mil dix-sept, le 25 janvier à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEAIS.

**Présents :** Madame Patricia BOURGEAIS,  
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS, Monsieur Xavier MARCOLIN,  
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER

Madame Sandrine CARRE  
Monsieur Stéphane COLLIN Madame Nadine GRANDJEAN  
Monsieur Olivier LEFAUCHEUX

Madame Coralie Chauvette a donné pouvoir à Madame Nadine Grandjean  
Monsieur Dominique Lelièvre a donné pouvoir à Monsieur Michel Thouvignon  
Madame Emilie Pinard a donné pouvoir à Monsieur Xavier Marcolin  
*Monsieur Olivier Lefauchaux est nommé secrétaire de séance.*

---

## Ordre du jour :

Conseil communautaire : approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2016.

### Installation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Loges

- Désignation d'un suppléant au maire pour les communes n'ayant qu'une représentation.

*Délibération.*

- Désignation des représentants de la CLECT : 1 titulaire et 1 suppléant. *Délibération.*

- Candidatures aux différentes commissions.

### Modalités de dissolution de la Communauté de Communes Valsol. *Délibération.*

### Animation 14 juillet :

- Contrat et demande de subvention.

### Travaux :

- Réhabilitation Mairie : MAPA.

- Point d'avancement des travaux en cours et examen des devis.

### Urbanisme (ADS) :

- DDT, service ADS de la CCL

- Récollement.

- Point sur les dossiers en cours.

### Bulletin municipal.

**Planning annuel :** Conseils municipaux 2017.

### Divers :

Courriers reçus.

Informations et questions diverses.

Planning des prochaines commissions.

---

**Conseil communautaire :** approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2016.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 15 décembre 2016 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

### Installation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Loges :

- Désignation d'un suppléant au maire pour les communes n'ayant qu'une représentation.

*Délibération.*

Madame le maire propose Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS en tant que suppléante au conseil communautaire de la Communauté de Communes des Loges, proposition acceptée d'une part par Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS, puis après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Madame PRIAN-THOMAS est nommée suppléante du maire au conseil communautaire de la CC des Loges.

**- Désignation des représentants de la CLECT au sein de la CC des Loges : 1 titulaire et 1 suppléant.**  
*Délibération.*

Madame le maire fait appel à candidature pour représenter la CLECT au sein de la CC des Loges.

Madame Nadine Grandjean propose sa candidature en tant que titulaire, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, nomment Madame Nadine Grandjean représentante titulaire de la CLECT.

Madame Patricia Bourgeois propose sa candidature en tant que suppléante, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, nomment Madame Patricia Bourgeois représentante suppléante de la CLECT.

**- Candidatures aux différentes commissions de la CC des Loges :**

Madame le maire liste les différentes commissions de la CC des Loges.

Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS participera à la commission SPANC.

Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS conserve sa délégation au SICTOM.

Monsieur Xavier MARCOLIN participera à la commission TRAVAUX.

Monsieur Michel THOUVIGNON participera à la commission TOURISME.

Madame Sandrine CARRE participera à la commission COMMUNICATION (sous réserve de la comptabilité d'horaires des réunions avec son activité professionnelle).

Le tableau définitif des candidatures sera établi lors du prochain conseil municipal.

**Modalités de dissolution de la Communauté de Communes Valsol. Délibération.**

La Communauté de Communes Valsol ayant délibéré le 15 décembre 2016 (délibération n° 63-16) sur les modalités de répartition de l'actif, de la trésorerie, des personnels et des archives de la Communauté de Communes Valsol après sa dissolution au 31 décembre 2016, les communes doivent délibérer de façon concordante.

Madame le maire fait lecture de la délibération n° 63-16 de la CC Valsol à l'assemblée, qui après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les modalités de répartition de l'actif, de la trésorerie, des personnels et des archives de la CC Valsol après sa dissolution au 31 décembre 2016,

**Animation 14 juillet :**

- Contrat et demande de subvention.

Au vu du succès remporté par le prestataire de l'animation 2016, et sur proposition de celui-ci pour 2017, Madame le maire demande l'avis de l'assemblée sur la reconduction pour 2017 de l'animation retenue en 2016. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée décide de reconduire le prestataire « Artamuse » pour notre manifestation du 14 juillet.

L'assemblée a également retenu la date du 13 juillet pour cette manifestation.

Nous attendons le devis d' « Artamuse » pour déposer un dossier de subvention.

**Travaux :**

**- Réhabilitation Mairie : procédure MAPA.**

Les documents pour le dépôt du dossier en procédure MAPA sont prêts.

La législation concernant la procédure MAPA reste à vérifier avant envoi aux architectes sélectionnés.

**- Point d'avancement des travaux en cours et examen des devis.**

- Création d'une dalle béton pour le nouvel emplacement des colonnes d'apport des déchets :

Entreprise Charmoy : 2 980 € HT, 3 576 € TTC.

Entreprise RG Maçonnerie : 2 554 € HT, 3 064,80 € TTC ?

L'entreprise RG maçonnerie a été retenue.

- Réparation d'une noue sur la toiture de l'église :

Réparation provisoire : Ets LC Couverture : 250 € HT, 300 € TTC,

HD Hurisse Decombas : 779 € HT, 943,80 € TTC

Réfection de la noue : Ets LC Couverture : 1 456 € HT, 1 747,2 € TTC,

HD Hurisse Decombas : 1 795 € HT, 2 154 € TTC

Les Ets LC Couverture ont été retenue pour la réfection de la noue.

Cette société est intervenue en urgence pour la toiture de la garderie :  
recherche de fuites sur ardoises, dépose et pose du faitage en zinc et fixation  
pour un montant de 136 € HT, 163,20 € TTC.

- Installation d'un portier vidéo sur grille extérieure de l'école pour le contrôle d'accès à l'école :  
Société IRALI et Fils : 3 121,15 € HT, 3 745,38 € TTC.
- Alarme incendie supplémentaire dans la garderie :  
Société IRALI et Fils : 251,65 € HT, 301,98 € TTC.
- Installation de l'éclairage dans la cave de la mairie :  
Société IRALI et Fils : 203,65 € HT, 244,38 € TTC.
- Déplacement et mise aux normes du tableau électrique dans la sacristie  
(sous réserve de la validation par ERDF) :  
Société IRALI et Fils : 1 765,40 € HT, 2 118,48 € HT.

Les devis de la Société IRALI et Fils pour les différents travaux d'électricité ont été validés.

### **Urbanisme (ADS) :**

#### **- DDT, service ADS de la CCL :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 les services de la DDT n'assure plus la délivrance des autorisations à construire, ni les demandes d'autorisation d'urbanisme pour notre commune.

Dorénavant le service ADS de la CC des Loges assurera cette mission dès lors que la commune aura passé convention avec ce service. Ce qui va occasionner quelques retards dans le traitement des dossiers.

**- Récollement :** suite à la formation à laquelle plusieurs élus et le secrétariat ont assisté, et aux outils qui nous ont été fournis pour cette lourde tâche, nous souhaitons débiter cette opération à partir du second trimestre 2017.

### **Bulletin municipal.**

Les articles nous parvenant lentement et pour certains difficilement exploitables en l'état, la distribution ne pourra avoir lieu avant mi-février.

### **Planning annuel : Conseils municipaux 2017.**

8 février CM suivi d'une Réunion Générale,

1<sup>er</sup> mars CM                      29 mars CM

26 avril

31 mai

28 juin

26 juillet

### **Divers :**

#### **Courriers reçus :**

- L'Amicale des anciens : Monsieur André Lefaucheur a rencontré Madame le maire, lui a remis, au nom de l'Amicale, un courrier accompagné d'un chèque de 500 € au profit de la commission sociale de la commune. Les membres de l'Amicale sont de moins en moins nombreux, leurs activités s'amenuisent, ils ont donc décidé d'alléger leur petite réserve financière au profit de la municipalité.

- Compagnie des Archers du Val d'Or : Une demande de travaux a été faite durant l'Assemblée Générale, pour rehausser les plafonds pour les « grands archers ».

Il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande, la municipalité tenant à préserver ce patrimoine.

- « Association de chasse domaine fluvial public fluvial » nous informe de son opération « J'aime la Loire propre » le samedi 4 mars de 8 h 30 à midi et sollicite le soutien de la municipalité pour cette opération.

La municipalité décide de répondre favorablement à cette demande et en étudie les modalités.

- « Les clowns MORELI » nous propose un spectacle de cirque en mai.

La municipalité retient les dates du 27 et 28 mai pour une prestation sur notre commune.

Informations et questions diverses.

- L'AML (Association des Maires du Loiret) nous communique leur programme de formation pour 2017, à noter que les élus souhaitant participer à ses formations payantes peuvent désormais bénéficier du DIF (Droit Individuel à la Formation) pour le règlement de ses formations.

- Invitation aux Assises du tourisme du Loiret organisé par le département, jeudi 30 mars à Sully-sur-Loire.

La séance est levée à 22 h 30.